



Objet : **Compte rendu de la CLDR de Waremme**

Date	03/11/2008
-------------	-------------------

Documents annexés	« fiche projet type »
--------------------------	-----------------------

Copie à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier.
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry.
- l'Administration communale de Waremme, Collège communal.
- la FRW – Bureau Hesbaye
- les participants

Participants :

- **Pour la C.LD.R.** : LHOEST Marie-Henriette, MIGNOLET Vincent, PIER Francis, RICHARD Henri, VAN DER LINDEN Albert, WOTERS Yves.
- **Pour la FRW** : LEGRAND Vincent ;
- **Pour la Région Wallonne** : RAHIER Françoise ;
- **Pour la Commune** : LEDUC Fabienne, CESAR Roxane ;

Excusés :

- CORNET Denis, DODEUR Vincent, LEJEUNE Marielle, LIBOTTE Joëlle, LOURTIE Chantal, MAZY Carine, PIROTTE Annick, PYPOPS Monique, ROBERT Auguste, VANDORMAEL Luc.

Absents:

- BERNAERDT René, BENAETS Michel, BIATOUR Isabelle, BODSON Frédéric, CORIN Didier, DAVID Véronique, DUBOIS Raphaël, EL HANI Fattah, ERNEST Georges, GILLES André, GODECHAL Pierre, HUARD Danielle, HUMBLET Léon, LEEMANS Joseph, LEMPEREUR Georges, MATIVA Pierre, ONKELINX Dominique, PETRY Jean-Louis, ROBERT Auguste, ROUHART Guy, RUELLE Frédéric, VAELEN Eddy, VAN MECHELEN Philippe.

Ordre du jour :

1. Accueil par Vincent Legrand

Vincent Legrand excuse certains conseillers qui sont absents en raison d'une réunion à l'extérieur. Comme les membres participants sont un peu perdus au niveau de la suite de l'opération, Vincent Legrand en profite pour rappeler la méthodologie de l'ODR (les prochaines étapes de l'opération) et pour préciser que dans les semaines à venir un Waremme info « spécial ODR » sera publié.

Il déplore le manque de participants aux réunions de CLDR. Il insiste pour que les membres présents en parlent avec leurs collègues de la CLDR.

2. Approbation du PV du 24 juin 2008

Vu le peu de participation à cette CLDR plénière, l'approbation du PV du 24 juin 2008 est reportée à la prochaine CLDR plénière qui aura lieu le mardi 2 décembre prochain à 19 h 30 à la Maison de Hesbaye.

3. Mise en évidence du travail réalisé dans les 2 premiers groupes de travail : « Mobilité » et « Aménagement du Territoire »

Marie-Henriette LHOEST a été choisie parmi les participants motivés du GT « Mobilité » pour présenter et expliquer concrètement les axes de travail, les objectifs et les projets dégagés. Pour le GT « Aménagement du Territoire », c'est Albert VAN DER LINDEN qui a été désigné.

4. Remarques

Monsieur Van Der Linden : j'ai vu un bus « Zoning » à la gare alors s'il en existe déjà un, je ne vois pas l'intérêt pour la CLDR d'essayer de mettre en place un nouveau système de navettes entre la gare et le zoning. C'est inutile de multiplier ce qui existe déjà. Dommage de travailler chacun de son côté !

Vincent Legrand : il est nécessaire de se renseigner sur l'existence ou non d'un tel bus. C'est une question à poser à l'ADL.

Monsieur Pier : on a beau attirer l'attention des personnes compétentes sur certains problèmes, rien ne change ! La population n'a plus envie de bouger non plus dans de telles circonstances !

Monsieur Richard : en ce qui concerne l'utilisation du vélo, il n'y a pas vraiment de volonté politique communale ! Le bourgmestre nous l'a

bien fait comprendre. Aussi, beaucoup de waremmiens ne comprennent pas les différents aménagements qui sont réalisés au niveau de la voie publique (ex : rue Emile Hallet et rue Sous-le-Château). Ils ne sont pas pratiques et compréhensibles.

Vincent Legrand : il faut savoir aussi que les mentalités ont évolué vis-à-vis de l'utilisation du vélo.

Monsieur Van Der Linden : au niveau de la mobilité, il faudrait penser à élargir les chemins de remembrement car le nombre de nouvelles constructions étant de plus en plus important, il y a par conséquent beaucoup plus d'habitants donc de voitures et donc d'embouteillages. Il est donc intéressant de créer de nouvelles voies de communication de ces chemins de remembrement. Il est aussi très important de mettre en évidence les chemins de remembrement à réaménager.

Vincent Legrand : le plan communal de mobilité nous donnera toutes les indications utiles.

Monsieur Van Der Linden : la Place Roi Albert 1er est intéressante, on devrait aussi y réaliser un semi piétonnier. Il est aussi important de signaler les artisans présents dans les différents villages que les points remarquables et les lieux-dits.

5. Enquête « Jeunes » - suivi

Ce point sera abordé au cours de la CLDR plénière du mardi 6 janvier 2009.

Prochaines étapes (AGENDA 2008 – 2009) :

Vu le nombre important d'intitulés de projet, il est nécessaire que la CLDR repense les différents projets en fonction d'une série de questions à se poser.

Une série de réunions techniques vont être organisées entre la Commune et l'auteur afin de poser les bonnes questions et de bien faire le tour des différentes propositions.

- Les projets sont très nombreux et certains peuvent être regroupés
- De nombreux projets existent déjà (pas ou mal connus)
- Certains objectifs n'ont pu être déclinés en projets par manque de connaissances du terrain (il faut donc aller plus loin)
- Beaucoup de projets sont anonymes : « Il faudrait que ..., on devrait faire ... »
Qui va les réaliser ?

- Beaucoup de projets se contentent de dire : « la Commune devrait faire ... », peu de projets de mobilisation des citoyens existent.
- Certains projets sont irréalisables dans leur forme actuelle car non développés :
Qui, Quand, Où, Comment, avec qui et quoi, pour quoi faire sont des questions auxquelles il va falloir répondre.

Monsieur Legrand présente ce que doit comporter une fiche projet (voir document en annexe)

A partir de Janvier une série de CLDR seront programmées pour faire ce travail. Tous les membres y seront conviés vu le manque de participation.

En parallèle, nous allons travailler sur les notions de développement durable et d'équilibre « Ville-Campagne ».

D'une part, en mai de cette année, le conseil communal a pris la décision de faire de son Programme Communal de Développement Rural un agenda 21 Local. C'est-à-dire des engagements à tenir compte d'un développement durable de l'entité waremienne.

Cet agenda doit bien sûr comprendre des engagements concrets et des modifications de comportements de la part aussi bien de l'administration que des citoyens. Il s'agit donc d'intégrer dans les objectifs et les projets du PCDR les concepts du « DD » (Développement Durable).

Voici quelques sites qui présentent les concepts du DD.

<http://www.ledeveloppementdurable.fr/developpementdurable/poster/1.html>

<http://www.capasseparmacommune.be/>

<http://www.comite21.org/>

<http://www.sos-21.com/>

et il y en a beaucoup d'autres ...

Une définition vue sur le net...

UN DÉVELOPPEMENT DÉSIRABLE

L'idée d'un développement « soutenable » ou « durable » – conjuguant équité sociale, efficacité économique et gestion prudente de l'environnement – a vu le jour dès la fin des années 70. Définie par le rapport Brundtland en 1987, cette nouvelle perspective pour l'Europe et pour le Monde entend « satisfaire nos besoins sans compromettre la capacité des générations futures de subvenir aux leurs ». Autrement dit, il s'agit de permettre à tous les peuples d'accéder équitablement à un niveau satisfaisant de développement économique et social, d'épanouissement humain et culturel, sur une Terre dont les ressources seraient utilisées plus raisonnablement et les milieux préservés.

Lors du Sommet de la Terre de Rio, 173 Etats ont pris l'engagement d'intervenir pour opérer rapidement de nouvelles synergies entre environnement, social et économie. Dès lors, le

développement durable devient un objectif opérationnel partagé par les Etats de l'Union européenne.

Des outils d'action, tels que les « agendas 21 », sont d'ores et déjà proposés.

En France, l'ensemble des fondements et des principes du développement durable est désormais admis comme un élément incontournable des politiques d'aménagement du territoire, de la production des biens et des services.

Il revient à présent de concrétiser ces attendus dans l'action publique, économique et individuelle locale. C'est, en effet, au quotidien, dans chaque territoire, que la mise en application du développement durable trouvera le lieu d'un enracinement réel, au plus près des besoins et de réalités du terrain.

C'est là que les changements globaux doivent à présent se valider, s'ajuster et se vivre. Le Centre Ressource du Développement Durable, né d'une volonté institutionnelle en Nord-pas de Calais, est au service de cette stratégie locale, vivante et dynamique.

D'autre part, dans les nombreuses réunions des GT, très souvent, les membres de la CLDR parlent de bon équilibre « Ville – Campagne ». Il s'agit entre membres de la CLDR de mieux définir ce qu'on entend par « Bon Equilibre Ville – Campagne ».

Pour ces deux concepts nous proposons donc une réunion de la CLDR plénière afin de retenir quelques critères de bon développement durable et de bon équilibre ville campagne ».

La Prochaine CLDR plénière :

Mardi 2 décembre 2008 à 19 h 30 à la Maison de Hesbaye. :

- animation sur la définition du développement durable
- animation sur les critères de bon équilibre « Ville – Campagne »

De janvier à mars 2009, plusieurs CLDR plénières même heure et même lieu avec une fréquence d'une tous les 15 jours :

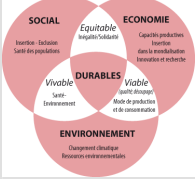
- le mardi 6 janvier 2009 : enquête « Jeunes » et suite de l'Opération
- le mardi 20 janvier 2009
- le mardi 3 février 2009
- le mardi 17 février 2009
- le mardi 3 mars 2009
- le mardi 17 mars 2009
- le mardi 31 mars 2009
- ...

Ces CLDR plénières vont nous permettre d'approfondir les projets dégagés au cours de chaque

Votre participation aux différentes réunions est essentielle et utile !

**Pour l'Opération de Développement rural (ODR)
Roxane CESAR**

ANNEXE : Fiche projet type.

<p>Intitulé du projet :</p> 	<p>Fiche n°</p> <p>Priorité</p>
--	---------------------------------

Description du projet :

Origine de la demande :

Justification du projet :

Localisation :

Statut au plan de secteur :

Statut de propriété :

Tâches à réaliser :

Objectifs visés :

Indicateurs de résultat :

Estimation globale du coût

1. Investissements	Montant (HTVA)	2. Origine du financement
3. Total		

Programme de réalisation :

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

État du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :

Programmation dans le temps :

Annexe(s)

Création d'emplois :

En quoi le projet contribue au Développement Durable?

- Impacts

Impacts	+	-
Environnement		
social		
économique		

- Le projet respecte-t-il un urbanisme durable?

- Le projet va-t-il contribuer aux bonnes relations Nord/Sud?